

## Session d'Automne 2023

# Recommandation de la Fédération suisse de la cœliakie

En tant qu'organisation faîtière des sociétés suisses de la cœliakie de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin, la Fédération suisse de la cœliakie représente les intérêts de plus de 6 000 membres concernés par la maladie cœliaque et de l'ensemble des 80 000 personnes atteintes par cette maladie en Suisse.

Date de traitement: Session d'automne 11 – 29 septembre 2023

Sujet: 21.4399 «Compensation des coûts supplémentaires liés à la maladie cœliaque», Postulat Feri

Contenu du projet:

*La maladie cœliaque est une maladie auto-immune chronique. Si le patient/la patiente ne suit pas un régime sans gluten, une inflammation se développe dans son organisme, entraînant des lésions de l'intestin grêle qui provoquent souvent des carences. D'autres problèmes médicaux peuvent également survenir, tels que la stérilité, l'ostéoporose, la perte des cheveux ou la fatigue. Grâce à un régime alimentaire strict sans gluten, les personnes atteintes de maladie cœliaque peuvent toutefois mener une vie normale, à condition de remplacer tous les aliments contenant du gluten par des produits sans gluten, ce qui entraîne des coûts supplémentaires considérables.*

*La maladie cœliaque est reconnue jusqu'à fin 2021 par l'assurance-invalidité (AI) comme une infirmité congénitale. Si l'AI participe encore aux frais supplémentaires engendrés par le régime sans gluten lorsqu'il est prescrit par un médecin, les forfaits accordés à ce titre seront supprimés à compter du 1er janvier 2022, cette maladie ayant été biffée de la liste des infirmités congénitales dans le cadre du développement continu de l'AI.*

*Les produits diététiques dont sont tributaires les personnes atteintes de la maladie cœliaque ne sont pas remboursés par l'assurance-maladie, qui les considère comme des produits de consommation courante.*

*Dans sa réponse à mon interpellation «21.3851, Maladie cœliaque ou quand le gluten rend malade», le Conseil fédéral affirme que les coûts supplémentaires liés à une alimentation sans gluten peuvent être compensés par d'autres systèmes et différents modèles d'allègement financier existent effectivement à l'étranger.*

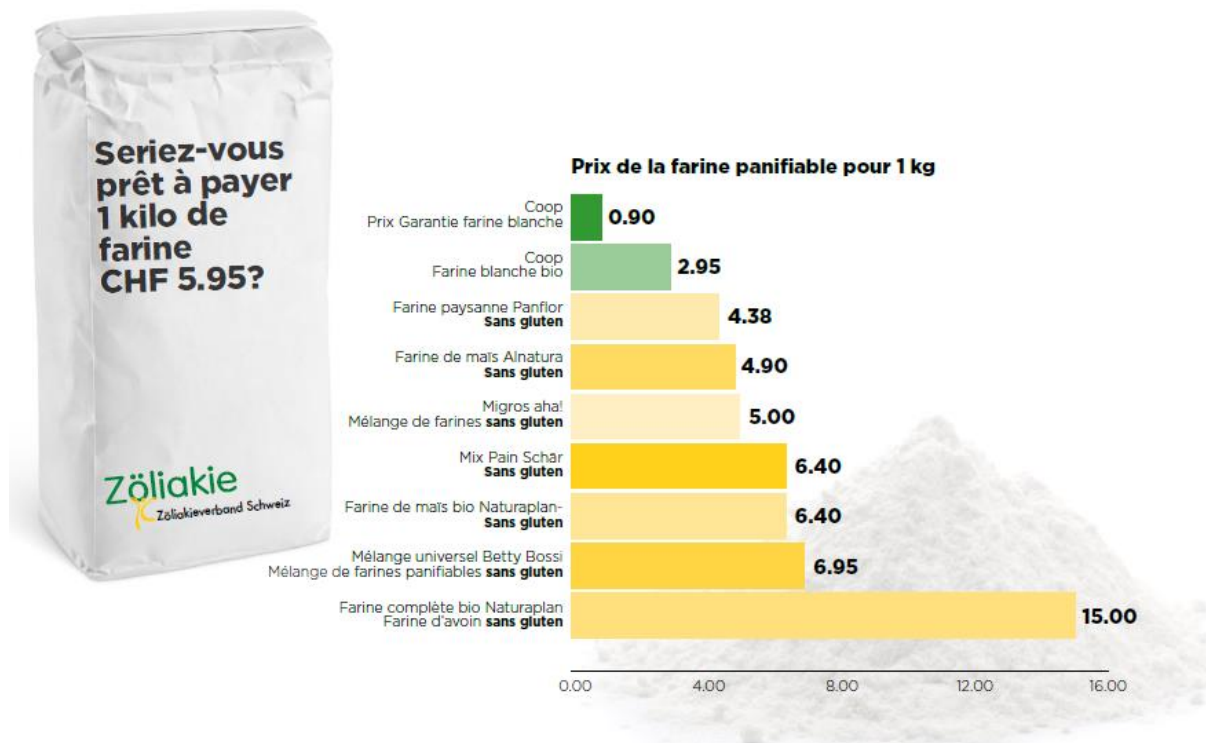
*Le rapport demandé fera le point sur la manière dont les personnes concernées, en particulier les familles, peuvent être soutenues financièrement; il analysera également les modèles d'autres pays. Les familles et les personnes seules économiquement défavorisées ont spécialement besoin d'être indemnisées de manière appropriée afin de pouvoir suivre le régime alimentaire dont ils ont besoin.*

## Position de la Fédération suisse de la cœliakie:

Le nombre de personnes atteintes de la maladie cœliaque est en constante augmentation depuis quelques années. Le diagnostic de la maladie cœliaque n'est pas seulement un bouleversement des habitudes de vie. Les difficultés sociales qu'entraîne le diagnostic sont toujours sous-estimées à l'heure actuelle ou tout simplement ignorées.

Un régime alimentaire strict sans gluten est à ce jour la seule méthode de traitement de la maladie cœliaque. La charge financière que représente ce régime sans gluten est l'une des difficultés principales auxquelles sont confrontées les personnes concernées par la maladie cœliaque. Il n'existe actuellement aucune compensation financière en Suisse pour les coûts supplémentaires auxquels font face les personnes concernées. C'est une situation problématique, notamment pour les familles et les personnes seules économiquement défavorisées.

De nombreux aliments naturellement sans gluten comme l'avoine, le millet, le quinoa, etc. ne conviennent aux personnes atteintes de la maladie cœliaque que s'ils sont expressément exempts de gluten. En effet, des impuretés peuvent être présentes lors de la production et de la transformation, ne convenant pas à la consommation pour un cœliaque. Les produits sous licence sont jusqu'à quatre fois plus chers que les produits classiques, même chez les grands distributeurs.



**Recommandation:** Pour ces raisons, la Fédération suisse de la cœliakie recommande d'accepter ce postulat.